

Vanden Borre

in alle vert

Vanden Borre GOSELIES
Le vendeur est Etienne
MIE DE LA RENAISSANCE 6
3041 GOSELIES
tél. : 071/350044

ACTURE 074/41906 - 27.02.20

Votre bon de commande : 038262673 30.01.20

<u>Article</u>	<u>Code</u>	<u>Quantité</u>	<u>Total</u>	<u>Acompte</u>	<u>TVA</u>
Plaque-vaisselle encastr.-panneau com.visible SIEMENS, IQ300 SN535S00CE REM > VERS FIN FEVRIER 12 > Installation d'appareils encastrables ou intégrables selon les conditions reprises sur la feuille de travail. RPR > Reprise de votre ancien appareil pour recyclage	8512868	1	518.00	239.51	[1]
Restauration Service Livraison GEM VANDEN BORRE, INST.P L.V.-VAATWASSER	120073	1	39.00	18.03	[1]
Recupel 0102 GROOT-GRAND ELECTR		1	1.00	0.46	
Total TVA incl.			558.00	258.00	
Solde			300.00		

TVA 21% sur 461.16=96.84

Livraison le 27/02/20 par feuille de route N° 00227/0110
Signature du livreur pour réception: 



Paiement : Cash - Bon à valoir - Autre

Vous avez fait un paiement non repris dans ce document ?
Alors, demandez une quittance au livreur.

Avantages de votre compte My Vanden Borre :

- Suivez l'évolution de vos commandes et réparations pas à pas
- Accédez aux modes d'emploi de vos appareils
- Regroupez automatiquement toutes vos preuves de garantie

Conditions générales et déclaration 'Vie Privée' au verso

Vanden Borre  **Vanden Borre**
Votre Contrat de Confiance Uw Akte van Vertrouwen

Vanden Borre GOSSELIES
Votre vendeur est Van Der Veken Frédéric
RUE DE LA RENAISSANCE 6
B-6041 GOSSELIES
Tel. : 071/350044



FACTURE 874/28978 - 19.02.18

Votre bon de commande : 038225367

Article

Congélateur encastrable niche 88

AEG, ABE 88821 LF

Ristourne : GAR. DU PX LE PLUS BAS

<I2> Installation d'appareils encastrables et
intégrables selon conditions reprises sur la
feuille de travail.

<RPR> Reprise de l'ancien article pour recyclage.

<u>Code</u>	<u>Quantité</u>	<u>Total</u>	<u>Acompte</u>	<u>TVA</u>
8537828	1	739.00	666.50	[1]
		-72.50		
	1	10.00	10.00	
Total TVA incl.		676.50	676.50	
Solde		0.00		

Recupel 0101 GROOT-GRAND ELECTR

[1] TVA 21% sur 559.09 = 117.41

Certifié sincère et véritable à la somme de
SIX CENT SEPTANTE-SIX Euro CINQUANTE Eurocents

08/02: moet een kleiner model zijn.

Livraison le 19/02/18 par feuille de route No 80219/0061

Signature du livreur pour acquit :

Mt pay : Cash () BAV () Autre ()

Important : exigez une quittance signée par le
livreur pour les paiements non repris dans
cet document.

www.vandenborre.be à votre service :

- Suivez votre commande ou complétez votre 'aide-mémoire garanties' via my Vanden Borre
(clé d'accès pour cette commande : 9616).

Payé le 10-05-2022

BE 25 0017 4819 0782

CHAUFFAGE CENTRAL – SANITAIRE
NIZET

Handwritten mark

Société à responsabilité limitée
Rue de Gilly, 366 - 6200 CHATELINEAU

Tél/ Fax : 071/ 38.70.65
R.C.C. 85057
ING BE08 3600 4306 8713
TVA BE-401.606.130
N° enregistrement 082511
Email : nizet.SPRL@skynet.be



FACTURE N°2203/186

TVA client: BE-

Doit pour ce qui suit	
T	225.90
	
Vidange	
Remplacement d'une vanne thermostatique + bulbe	
Remplissage	
Essais	

TVA 06%	225.90
	13.56

239.46€ ✓

CONDITIONS: Les factures sont payables au grand comptant en nos bureaux ou par virement à nos comptes. Toutes sommes non réglées à l'échéance porteront de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 1% par mois. En cas de litige, les Tribunaux de Châtelet ou à défaut de Charleroi sont seuls compétents

Par le seul fait du non paiement aux échéances des sommes dues et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, son montant sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% à titre de dommages-intérêts formant clause pénale conformément à l'art.1152 du Code Civil avec minimum de 1.500 Fr. Toute contestation concernant cette facture doit nous parvenir dans les huit jours de sa création, faute de quoi la facture est acceptée. Sans dérogation écrite de notre part, nos conditions de vente prévalent les conditions d'achat de nos clients. Tous nos travaux s'exécutent suivant les conditions générales d'entreprise pour travaux de chauffage central, ventilation et conditionnement d'air, éditées par l'Union Royale Belge des Installateurs en Chauffage Central, Climatisation et Industries Connexes. Les prestations effectuées en dehors des jours et heures normaux sont facturées avec application des majorations légales. En ce qui concerne la garantie du matériel remplacé lors de travaux d'entretien, de dépannage et de maintenance, celle-ci se limite exclusivement au remplacement ou à la réparation de la pièce défectueuse sans que nous puissions être tenu responsables d'autres déficiences qui pourraient se manifester et sans qu'une indemnité de quelque chef que ce soit, nous puisse être réclamée.